



Délibération n°2024-89

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 6 juin 2024)**

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : RÈGLEMENT TEMPS DE TRAVAIL ET DÉLIBÉRATIONS Y AFFÉRENTES :
MODIFICATION DU CYCLE DE TRAVAIL DU CONSEILLER NUMÉRIQUE

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON – Président

Le Président expose au Conseil que lors de la délibération de la séance du 04 novembre 2021, dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, il a été décidé des cycles de travail selon les services.

S'agissant du cycle de travail du conseiller numérique et compte-tenu du fait que le poste est mutualisé entre 2 intercommunalités (la CCVO et la CCHB), il avait été décidé à l'époque de fixer le cycle hebdomadaire de travail à 35 h / semaine, sans RTT (la gestion des RTT paraissant difficile sur deux structures différentes).

Considérant qu'il s'est avéré à l'usage que cette gestion ne poserait pas de difficultés particulières, et dans un souci d'équité avec les autres agents du siège de la CCVO, il paraît opportun de modifier le cycle de travail du service conseiller numérique.

Considérant que dans sa séance du 5 juin 2024, le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur le projet de modification du cycle de travail du service conseiller numérique,

Après avis du Comité Social territorial émis dans sa séance du 5 juin 2024, le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

DECIDE que dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, le cycle de travail du conseiller numérique est modifié comme suit :

Portage des repas à domicile Maison des services au public Conseiller numérique Relais d'assistants maternels Collecte ordures ménagères et déchetteries Entretien bâtiments Structures multi-accueil : agents d'entretien et de repas	
Cycle	Hebdomadaire
Temps de travail hebdomadaire pour un agent à temps complet	35 heures
Horaires	Fixes (cf. infra)
Nombre de RTT	-

Direction générale des services Direction du pôle services de solidarité et de proximité Direction du pôle technique et environnement Direction des structures multi-accueil Administration et ressources Ressources humaines Environnement Animation CTG Attractivité et développement territorial Culture et patrimoine Habitat et urbanisme Plateforme de rénovation énergétique et de l'habitat Conseiller numérique	
Cycle	Hebdomadaire
Temps de travail hebdomadaire pour un agent à temps complet	39 heures
Horaires	Variables (cf. infra)
Nombre de RTT	23

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

